



L'Europe  
au cœur de  
vos projets



# ABC DES FONDS EUROPÉENS EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

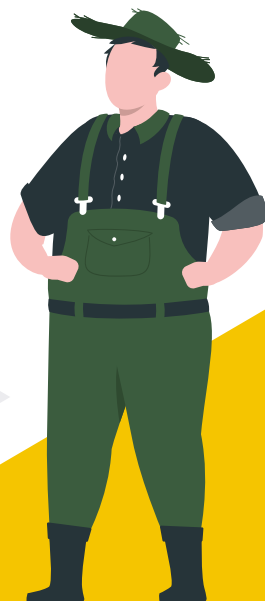
Fonds européen agricole  
pour le développement rural  
(FEADER) 2023-2027



# POUR LA PÉRIODE 2023-2027, L'UNION EUROPÉENNE CONSACRE 264 MILLIARDS D'EUROS À LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Les objectifs de cette nouvelle PAC sont de :

- ▶ **favoriser** le développement d'un secteur agricole intelligent, compétitif, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire sur le long terme
- ▶ **soutenir et renforcer** la protection de l'environnement, y compris la biodiversité et l'action en faveur du climat
- ▶ **contribuer** à la réalisation des objectifs de l'Union en matière d'environnement et de climat, notamment de ses engagements au titre de l'accord de Paris
- ▶ **consolider** le tissu socioéconomique des zones rurales



# Le Plan Stratégique National (PSN), co-construit par les Régions et l'État, regroupe les aides du premier et du second pilier de la PAC. À ce titre, ce sont 45 milliards d'euros qui bénéficieront à l'agriculture et aux zones rurales françaises.

Depuis le 1er janvier 2023, la Région a la responsabilité du pilotage et de l'instruction d'une partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce rôle renforce la place de la Région dans les politiques agricoles et rurales sur son territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont plus de 254 millions d'euros qui seront redistribués pour accompagner les projets dans les zones rurales. Le volet régional du FEADER en Bourgogne-Franche-Comté est le fruit d'une concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes du monde agricole régional.



L'Europe  
au cœur de  
vos projets

## FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2023-2027 (FEADER)

**254 M€** pour faire pousser vos projets en Bourgogne-Franche-Comté



**66,4 M€**

Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage

**9,3 M€**

Transitions agroécologiques des productions végétales

**5,7 M€**

Diversification des activités et des productions agricoles

**1,4 M€**

Unités de méthanisation rurale

**4 M€**

Infrastructures hydrauliques agricoles



**21,5 M€**  
Natura 2000

**2,1 M€**  
Protection des cours d'eau et des sols

**2,5 M€**  
Potentiel pollinisateur des abeilles

**0,9 M€**  
Protection des races menacées



**9,5 M€**

Mesure agro-environnementale et climatique forfaitaire, transition des pratiques

**6 M€**

Partenariat européen pour l'innovation (PEI)

**1,2 M€**

Formation des acteurs du monde agricole et sylvicole



**37,3 M€**  
Dotation jeunes agriculteurs



**6,6 M€**

Dessertes forestières

**0,5 M€**

Voies communales et intercommunales



**23,7 M€**


Soutien aux industries agro-alimentaires



**39,9 M€**  
Leader



## MESURE AGROENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE FORFAITAIRE - TRANSITION DES PRATIQUES

 **9,5 M€**

### Objectif

Sécuriser les parcours des agriculteurs qui s'engagent dans la transition de leurs exploitations vers des modes de production plus durables, économiquement robustes et vertueux en matière de préservation des ressources naturelles.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Réduction des intrants phytosanitaires
- ▶ Réduction du bilan carbone
- ▶ Augmentation de l'autonomie protéique

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole, les établissements d'enseignement agricole.

#### CONTACT

[feader.maec-transition@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.maec-transition@bourgognefranche-comte.fr)

## **SOUTIEN À L'ÉMERGENCE ET AU FONCTIONNEMENT DES GROUPES OPÉRATIONNELS DU PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI)**

 **6 M€**

### **Objectif**

Rapprocher la recherche des secteurs agricoles et forestiers afin d'apporter des solutions innovantes aux besoins du terrain et encourager les collaborations et les fertilisations croisées entre les acteurs au sein de projets partenariaux au spectre large.

#### **Exemples d'actions soutenues :**

##### **Phase Émergence :**

- ▶ Développement de partenariat
- ▶ Communication
- ▶ Formation des porteurs de projets

##### **Phase Fonctionnement :**

- ▶ Animation du groupe projet
- ▶ Investissements spécifiques

### **BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES**

Le bénéficiaire de l'aide est le chef de file du groupe de projet.

Le chef de file peut relever des catégories suivantes (liste non-exhaustive) : agriculteurs ou groupements d'agriculteurs, coopératives, organisations interprofessionnelles ou toute autre entité dont l'activité contribue aux priorités de la politique de développement.

#### **CONTACT**

[feader.pei@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.pei@bourgognefranche-comte.fr)

## FORMATION DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE ET SYLVICOLE



1,2 M€

### Objectif

Développer la formation professionnelle et l'acquisition de compétences nécessaires aux acteurs du secteur agricole, agroalimentaire et de la filière forêt-bois.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Sessions de formations et d'acquisition de connaissances qui permettent de faire évoluer les pratiques : accompagnement à la résilience et à l'adaptation au changement climatique, aux transitions écologiques, énergétiques et sociétales, accompagnement des pratiques de transition alimentaire, renforcement des pratiques de conduite d'élevages pour la maîtrise des risques sanitaires et le bien-être animal, accompagnement des cédants agricoles dans la transmission de leur structure...

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les prestataires de formation (organismes de formation et/ou organismes collecteurs, paritaires ou non paritaires) agréés par l'État pour la gestion des fonds d'assurance formation (OPCO/FAF)

Le public cible (stagiaires) : les professionnels des secteurs agricoles et de la filière forêt-bois résidents de Bourgogne-Franche-Comté

Sessions de formation réalisées sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté et planifiées au sein d'un programme de formation pluriannuel établi pour les deux années civiles suivantes.

#### CONTACT

[feader@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader@bourgognefranche-comte.fr)





## MODERNISATION ET ADAPTATION DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

 **66,4 M€**

### Objectif

Accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur compétitivité.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Création, rénovation, extension et aménagements des bâtiments d'élevage
- ▶ Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de la production
- ▶ Équipements et constructions pour la gestion des effluents d'élevage
- ▶ Investissements pour la résilience face au dérèglement climatique (eau, fourrage)

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Agriculteurs, personnes physiques ou morales, groupements d'agriculteurs, structures de droit public et associations à activité agricole.

#### CONTACT

[feader.investissement@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.investissement@bourgognefranche-comte.fr)

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur la période de programmation 2014-2022, ce sont près de 7 000 dossiers d'investissements agricoles qui ont permis de soutenir les agriculteurs du territoire dans leurs projets de modernisation.

## ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

 **9,3 M€**

### Objectif

Encourager l'investissement dans les matériels permettant une gestion efficace des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air) avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques.

### Exemples d'actions soutenues :

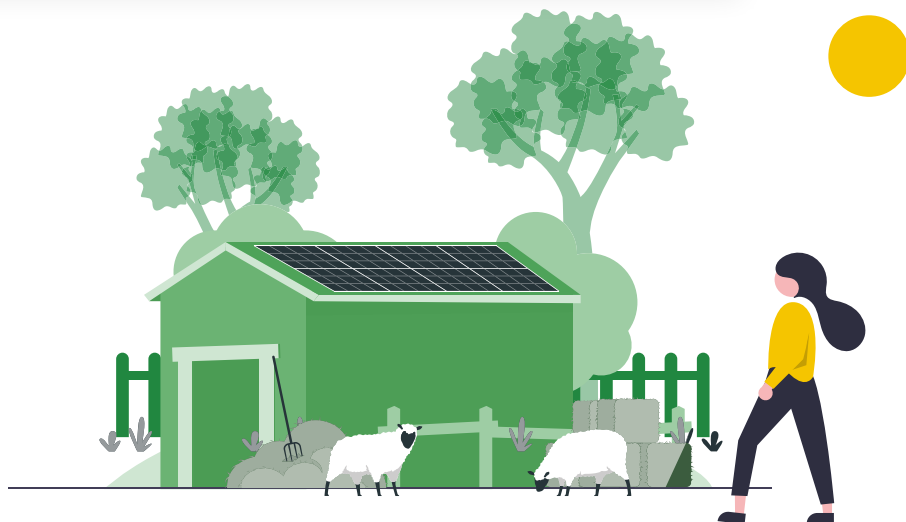
- ▶ Achat de matériels permettant une réduction de l'utilisation des intrants culturaux ou favorisant des alternatives aux produits phytosanitaires
- ▶ Achat de matériels permettant l'efficacité de l'irrigation
- ▶ Investissements spécifiques pour les groupements d'agriculteurs

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Agriculteurs, personnes physiques ou morales, groupements d'agriculteurs, structures de droit public et associations à activité agricole.


### CONTACT

[feader.investissement@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.investissement@bourgognefranche-comte.fr)





## **INVESTISSEMENTS POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES PRODUCTIONS AGRICOLES**

 **5,7 M€**

### **Objectif**

Favoriser la diversification des productions et des activités agricoles afin de renforcer la pérennisation, la compétitivité et le revenu des exploitations. Cette évolution contribuera à l'autosuffisance alimentaire des territoires en favorisant l'émergence des circuits courts.

### **Exemples d'actions soutenues :**

- ▶ Achat, construction et aménagements de bâtiments pour la mise en place et le développement de productions émergentes ainsi que pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation

### **BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES**


Agriculteurs, personnes physiques ou morales, groupements d'agriculteurs, structures de droit public et associations à activité agricole.



#### **CONTACT**

[feader.diversification@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.diversification@bourgognefranche-comte.fr)

## INVESTISSEMENTS DANS LES UNITÉS DE MÉTHANISATION RURALES

 1,4 M€

### Objectif

Financer la création d'unités de méthanisation et/ou d'équipements connexes réalisés par des agriculteurs ou leurs groupements afin de produire de l'énergie pour la collectivité et contribuer ainsi au mix énergétique.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Installations de réception, stockage et préparation de la matière
- ▶ Investissements pour l'installation de production et valorisation de biogaz
- ▶ Transport de l'énergie

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Agriculteurs, établissements de développement, d'enseignement, de recherche qui exercent une activité agricole, fondations, associations exerçant une activité agricole.

#### CONTACT

[feader@bourgognefranchecomte.fr](mailto:feader@bourgognefranchecomte.fr)





## DOTATION JEUNES AGRICULTEURS



37,3 M€

### Objectif

Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et encourager une agriculture de proximité en soutenant les projets créateurs de valeur ajoutée, l'agroécologie et l'implication dans une démarche collective dans le but de s'intégrer dans une communauté et éviter l'isolement.

#### Bénéficiaires éligibles :

- ▶ Être âgé de 20 ans minimum et de moins de 40 ans révolus à la date de dépôt de la demande d'aide
- ▶ S'installer pour la 1ère fois comme chef d'exploitation
- ▶ Justifier des critères de formation et des compétences minimales requises

#### CONTACT

[feader.dja@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.dja@bourgognefranche-comte.fr)

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Au cours de la précédente programmation (2014-2022), ce sont 3 600 jeunes agriculteurs et agricultrices de Bourgogne-Franche-Comté qui ont bénéficié des aides du FEADER pour soutenir leurs projets d'installation.



## PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES SITES NATURA 2000



**21,5 M€**

### Objectif

Favoriser le maintien de la biodiversité par une action ciblée sur les espèces animales et végétales ainsi que les milieux d'intérêt européen au sens des directives «Habitat, faune et flore» et «Oiseaux».

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Information, sensibilisation et concertation
- ▶ Expertises scientifiques et techniques
- ▶ Études préalables à la définition des périmètres des sites et à leur modification

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les structures porteuses désignées par le Comité de pilotage du site Natura 2000 pour élaborer, réviser, ou animer le document d'objectifs, l'autorité administrative responsable de la politique Natura 2000, les Parcs naturels, les associations de protection de la nature, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels pour intervenir sur les sites Natura 2000 pour la mise en œuvre de contrats

Pour accéder à la liste complète des bénéficiaires éligibles, veuillez vous reporter à l'arrêté de mise en œuvre de cette intervention.

#### CONTACT

[natura2000@bourgognefranche-comte.fr](mailto:natura2000@bourgognefranche-comte.fr)

## PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES SOLS



2,1 M€

### Objectif

Soutenir les investissements non-productifs de préservation des berges et de lutte contre le ruissellement et stabiliser les sols et les berges pour retrouver une qualité de l'eau et des milieux favorables aux usages.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Mise en défens de zones sensibles
- ▶ Implantation de haies
- ▶ Restauration de milieux spécifiques

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Agriculteurs personnes physiques, agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole, structures collectives, établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, parcs naturels nationaux ou régionaux  
Pour accéder à la liste complète des bénéficiaires éligibles, veuillez vous reporter à l'arrêté de mise en œuvre de cette intervention.

#### CONTACT

[feader.pces@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.pces@bourgognefranche-comte.fr)



## AMÉLIORATION DU POTENTIEL POLLINISATEUR DES ABEILLES



2,5 M€

### Objectif

Favoriser la transhumance des colonies d'abeilles domestiques et soutenir les apiculteurs professionnels qui la pratiquent. Contribuer à la préservation de la biodiversité par la pollinisation.

#### Action soutenue :

- ▶ Surcoûts et manques à gagner liés à la transhumance des colonies d'abeilles domestiques

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole, dont l'apiculture.

#### CONTACT

[feader@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader@bourgognefranche-comte.fr)

## PROTECTION DES RACES MENACÉES

 900 000 €

### Objectif

Maintien des races d'usage agricole menacées de disparition et soutien aux éleveurs dans leur démarche de conservation.

#### Action soutenue :

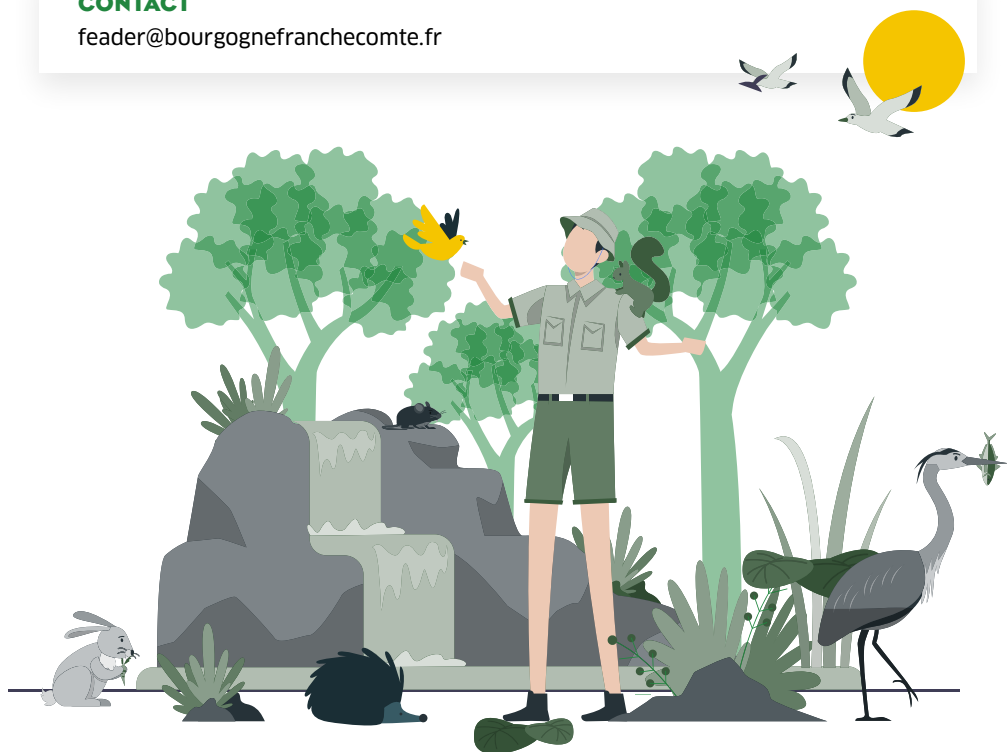
- Surcoûts et manques à gagner liés à l'élevage d'animaux figurant sur la liste régionale des races d'usage agricole menacées d'abandon

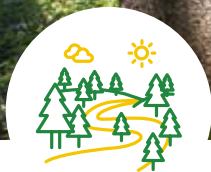
### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole, les établissements d'enseignement agricole.

#### CONTACT

[feader@bourgognefranchecomte.fr](mailto:feader@bourgognefranchecomte.fr)





## INVESTISSEMENTS DANS LES DESSERTES FORESTIÈRES

 **6,6 M€**

### Objectif

Améliorer la desserte interne des massifs en vue de mobiliser davantage de bois d'œuvre et de bois d'énergie.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Travaux d'aménagement de massifs forestiers
- ▶ Équipements de routes forestières : places de retournement, de rechargement et de dépôt
- ▶ Création ou mise au gabarit de pistes accessibles aux engins d'exploitations forestières

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Personnes physiques, groupes de personnes physiques ou personnes morales qui disposent de droits réels ou personnels sur les forêts ou les voies sur lesquelles s'appliqueront les actions.

#### CONTACT

[feader.foret@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader.foret@bourgognefranche-comte.fr)



## INVESTISSEMENTS DANS LES VOIES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES



550 000 €

### Objectif

Faciliter l'accès et le défruits des massifs forestiers en garantissant une gestion durable des forêts.

#### Exemples d'actions soutenues :

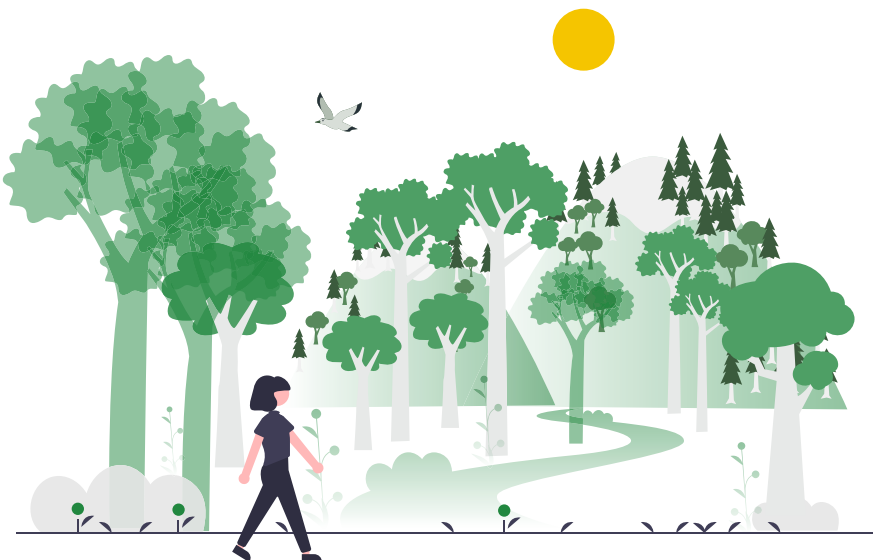
- ▶ Consolidation de la chaussée, restructuration, revêtements, ouvrages d'art...
- ▶ Résorption des points noirs
- ▶ Sécurisation des accès à la voirie départementale

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Communes, communautés de communes, établissements public de coopération intercommunale.

#### CONTACT

[feader.foret@bourgognefranchecomte.fr](mailto:feader.foret@bourgognefranchecomte.fr)





## SOUTIEN AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES



23,7 M€

### Objectif

Soutenir les industries agro-alimentaires (IAA) par le financement d'outils de production performants afin de contribuer à la structuration de filières agricoles de qualité, d'offrir davantage de débouchés aux produits agricoles primaires et d'encourager les innovations techniques et produits pour s'adapter aux attentes du marché.

Contribuer au maintien et à la création d'emplois dans le tissu industriel local.  
Améliorer les conditions de travail et le bien-être animal.

#### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Achat de matériels et équipements neufs
- ▶ Aménagements intérieurs spécifiques aux IAA
- ▶ Silos et environnement
- ▶ Ateliers de transformation et commercialisation collectifs
- ▶ Abattoirs

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Entreprises au sens européen : toute entité exerçant une activité économique dont l'objet est la transformation, le conditionnement, le stockage et/ou la commercialisation de produits agricoles.

#### CONTACT

[feader@bourgognefranche-comte.fr](mailto:feader@bourgognefranche-comte.fr)



**LEADER**



**39,9 M€**

## Objectif

Accompagner des projets territorialisés, multisectoriels et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

### Exemples d'actions soutenues :

- ▶ Introduction de produits locaux et bio dans les cantines scolaires
- ▶ Rénovation de bâtiments publics (bibliothèques, gymnases, salles polyvalentes ...)

### INSTRUCTIONS

Rendez-vous sur la page LEADER du site [europe-bfc.eu](https://europe-bfc.eu) pour vérifier si le lieu de réalisation de votre opération se situe sur l'un des territoires LEADER 2023-2027 et contactez l'animateur LEADER de ce territoire. Il vous conseillera sur les financements publics mobilisables pour votre projet, vous accompagnera dans la constitution de votre dossier de demande d'aide LEADER et sera votre interlocuteur privilégié pour le suivi de votre dossier.

# ALERTES ET CONSEILS



Pour les personnes soumises au code des marchés publics, le respect des règles afférentes sera vérifié.

Une vérification visuelle de la réalisation de l'investissement pourrait être nécessaire avant le paiement du solde de la subvention.



Le caractère raisonnable des coûts sera vérifié, un à trois devis pourront être demandés suivant le montant et la nature des dépenses présentées.

Toute modification de votre situation ou de votre projet devra immédiatement être notifiée au service instructeur.

Des contrôles administratifs ou sur place peuvent avoir lieu tout au long de la vie du dossier, y compris après le paiement final et pendant la durée des engagements prévue par la convention.

Les délais de réalisation de votre projet inscrits dans la convention attributive de l'aide FEADER sont contraignants, leur non-respect remettrait en cause le versement de l'aide.



# UN NOUVEAU MODE DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE FEADER

La programmation FEADER 2023-2027 est l'occasion d'introduire un nouvel outil de gestion des aides : **EURO-PAC**

Vos demandes d'aide seront déposées de manière dématérialisée sur <https://europac.bourgognefranchecomte.fr>

Vous pourrez renseigner sur ce portail les informations relatives à votre opération et transmettre l'ensemble des pièces et justificatifs nécessaires au traitement de votre dossier.

EURO-PAC vous permettra de suivre en temps réel le niveau d'avancement de votre dossier et vous serez notifié immédiatement de toute nouvelle information ou demande du service instructeur.



Vous sollicitez une aide financière de l'Europe pour développer votre projet, faites-le savoir sans attendre ! Utilisez les réseaux sociaux, ainsi que votre site web pour communiquer sur le soutien apporté par l'Europe ! Apposez une affiche, une plaque sur votre bâtiment ou sur le matériel financé !

**Toutes les informations utiles sont disponibles sur notre site [www.europe-bfc.eu](http://www.europe-bfc.eu)**

# LA VIE D'UN DOSSIER FEADER !



## BON À SAVOIR !

Les interventions Dotation Jeunes Agriculteurs, Leader et les Mesures agroenvironnementales et climatiques ont leur propre circuit d'instruction des dossiers de demandes d'aide. Consultez la page dédiée sur le site [www.europe-bfc.eu](http://www.europe-bfc.eu) pour connaître leurs spécificités.

Rendez-vous sur le site [www.europe-bfc.eu](http://www.europe-bfc.eu) pour connaître les modalités réglementaires applicables à votre opération et identifiez le service qui pourra vous renseigner

Le service gestionnaire examine votre projet

Déposez votre demande d'aide sur <https://europac.bourgognefranche-comte.fr>



Le service gestionnaire instruit votre dossier

Votre projet est présenté pour avis au comité régional de programmation

Recevez et signez votre convention

Réalisez votre projet conformément à la convention

Transmettez régulièrement un état d'avancement et les demandes de paiement jusqu'à la demande de solde

Le service gestionnaire analyse vos demandes de paiement et verse la subvention

Une vérification visuelle de la réalisation de l'investissement pourrait être nécessaire avant le paiement du solde

Conservez l'ensemble des documents liés à votre projet 10 ans après le versement du solde





**Autorité de gestion**

4 square Castan - CS 51857  
25031 Besançon Cedex

Pour en savoir plus :

**europe-bfc.eu**



Cofinancé par  
l'Union européenne